

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Vienne

DE LA COMMUNE D'INGRANDES

Séance du Mercredi 29 Mars 2017 Délibération N°17-4

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|----------|---------|
| Présents | Pouvoirs | Volants |
| 14 | 5 | 19 |

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le VINGT NEUF MARS, à 19 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 21 Mars 2017 |

PRESENTS : Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER.

Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM AUFRAY. CARTIER. DUBOIS. FERRANDEZ. Mmes MILLE. MARNAY-MASSÉ. MM DAVIAU. MICHAUD.

| |
|---------------------|
| Date d'affichage |
| 4 Avril 2017 |

ABSENTS EXCUSES :

M BENETAUD donne pouvoir à Mme BOURUMEAU.
 Mme TRAINQUART donne pouvoir à Mme MILLE.
 Madame SAILLOUR donne pouvoir à M MICHAUD.
 Madame MAGNAN donne pouvoir à M CARTIER
 Mme MOUREAUX donne pouvoir à M DAVIAU (jusqu'à 19 h 30) était présente pour le vote de la délibération N°17-5 relative à l'approbation du C.A. et l'affectation des résultats – pouvoir caduque à compter de cette délibération.

| |
|---|
| Objet de la délibération |
| Approbation des Comptes de Gestion de la Trésorière pour 2016 : Commune – Assainissement – ZAE Croix David – ZAE Terres Rouges – ZAE Les Sables – ZAE St-ustre |

· Soit 14 Présents + 5 Pouvoirs = 19 Votants

Madame Arlette SERREAU a été désignée Secrétaire de Séance.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes 2015 émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

| |
|--------------------------------|
| AR PREFECTURE |
| 086-218601110-20170329-17_4-DE |
| Regu le 11/04/2017 |

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **DE DECLARER** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par la Trésorière, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Résultats du Vote :

- Nombre de membres en exercice : 19
- Votants : 14 + 5 Pouvoirs
 - Exprimés : 19
-
- Pour : 19
 - Contre : /
 - Abstention : /

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 4 Avril 2017
Le Maire,
Bénédicte de GOURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20170329-17_4-DE
Regu le 11/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'INGRANDES

Séance du Mercredi 29 Mars 2017 Délibération N°17-5

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|----------|---------|
| Présents | Pouvoirs | Votants |
| 15 | 4 | 19 |

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le VINGT NEUF MARS, à 19 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 21 Mars 2017 |

PRESENTS : Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER.

Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM AUFFRAY. CARTIER. DUBOIS. FERRANDEZ. Mmes MILLE. MARNAY-MASSÉ. MM DAVIAU. MICHAUD. Mme MOUREAUX.

| |
|---------------------|
| Date d'affichage |
| 4 Avril 2017 |

ABSENTS EXCUSES :

M BENETAUD donne pouvoir à Mme BOURUMEAU.
Mme TRAINQUART donne pouvoir à Mme MILLE.
Madame SAILLOUR donne pouvoir à M MICHAUD.
Madame MAGNAN donne pouvoir à M CARTIER

Soit 15 Présents + 4 Pouvoirs = 19 Votants
(se reporter à la délibération N°17-4).

Madame Arlette SERREAU a été désignée Secrétaire de Séance.

| |
|--|
| Objet de la délibération |
| Compte Administratif 2016 - Commune / Affectation du résultat |

I – Approbation du Compte Administratif

Madame le Maire est invitée à quitter la salle du Conseil avant le début du débat.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après un vote, désigne le Président de séance.

Compte-tenu des titres et mandats émis durant cet exercice, du report de l'année précédente et des restes à réaliser, la balance générale de l'exercice est la suivante :

| | Report Année 2015 | Résultat Exercice 2016 | Résultat de clôture | Reste à réaliser |
|----------------|-------------------|------------------------|---------------------|------------------|
| Commune | | | | |
| Fonctionnement | + 1 793 479,57 € | + 2 103 893,72 € | + 3 897 373,29 € | D = 460 700€ |
| Investissement | - 30 185,77 € | - 527 177,65 € | - 557 363,42 € | R = 123 900€ |

II – Approbation du résultat

| Budget de la Commune | | | |
|----------------------|-------------|------------------|--------------------|
| Fonctionnement | Compte 002 | Report à nouveau | = + 3 003 209,87 € |
| Investissement | Compte 001 | Report à nouveau | = - 557 363,42 € |
| | Compte 1068 | Prélèvement | = + 894 163,42 € |

AR PREFECTURE
086-218601110-20170329-17_5-DE
Regu le 12/04/2017

Sur proposition du Président de séance et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'APPROUVER le compte administratif 2016,
- D'ARRETER le résultat définitif,
- D'AFFECTER ce résultat comme indiqué ci-dessus.

Résultats du Vote :

- Nombre de membres en exercice : 19
- Votants : 14 + 4 Pouvoirs
 - Exprimés : 18
-
- Pour : 14
 - Contre : /
 - Abstention : 4

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 4 Avril 2017
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



| |
|--------------------------------|
| AR PREFECTURE |
| 086-218601110-20170329-17_5-DE |
| Regu le 12/04/2017 |

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES**Séance du Mercredi 29 Mars 2017 Délibération N°17-6**

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|----------|-----------|
| Présents | Pouvoirs | Votants |
| 15 | 4 | 19 |

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le VINGT NEUF MARS, à 19 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 21 Mars 2017 |

PRESENTS : Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER.Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM AUFRAY. CARTIER. DUBOIS.
FERRANDEZ. Mmes MILLE. MARNAY-MASSÉ. MM DAVIAU. MICHAUD.
Mme MOUREAUX.

| |
|---------------------|
| Date d'affichage |
| 4 Avril 2017 |

ABSENTS EXCUSES :M BENETAUD donne pouvoir à Mme BOURUMEAU.
Mme TRAINQUART donne pouvoir à Mme MILLE.
Madame SAILLOUR donne pouvoir à M MICHAUD.
Madame MAGNAN donne pouvoir à M CARTIERSoit 15 Présents + 4 Pouvoirs = 19 Votants
(se reporter à la délibération N°17-4).

| |
|---|
| Objet de la délibération |
| Compte Administratif 2016 - Assainissement / Arrêté du résultat de clôture |

Madame Arlette SERREAU a été désignée Secrétaire de Séance.

I – Approbation du Compte Administratif*Madame le Maire est invitée à quitter la salle du Conseil avant le début du débat.*

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après un vote, désigne le Président de séance.

Compte-tenu des titres et mandats émis durant cet exercice, du report de l'année précédente et des restes à réaliser, la balance générale de l'exercice est la suivante :

| | Report année 2015 | Résultat Exercice 2016 | Résultat de clôture | Reste à réaliser |
|-----------------------|-------------------|------------------------|---------------------|------------------|
| Assainissement | | | | |
| Fonctionnement | + 130 446,78 € | - 25 328,81 € | + 105 117,97 € | D = 6 400 € |
| Investissement | + 210 092,09 € | + 42 260,54 € | + 252 352,63 € | R = 0 € |

Le Président de séance informe les membres du Conseil municipal qu'en raison de la reprise de la compétence « assainissement » par la Communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais, depuis le 1^{er} janvier 2017, les résultats d'exercice présentés seront transférés dès signature des procès-verbaux.

AR PREFECTURE

086-218601110-20170329-17_6-DE
Reçu le 12/04/2017

Sur proposition du Président de séance et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'APPROUVER le compte administratif 2016,
- D'ARRETER le résultat définitif.

Résultats du Vote :

- Nombre de membres en exercice : 19
- Votants : 14 + 4 Pouvoirs
 - Exprimés : 18
-
- Pour : 14
 - Contre : /
 - Abstention : 4

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 4 Avril 2017
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



| |
|--------------------------------|
| AR PREFECTURE |
| 086-218601110-20170329-17_8-DE |
| Reçu le 12/04/2017 |

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES**

Séance du Mercredi 29 Mars 2017 Délibération N°17-7

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|----------|---------|
| Présents | Pouvoirs | Votants |
| 15 | 4 | 19 |

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le VINGT NEUF MARS, à 19 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 21 Mars 2017 |

PRESENTS : Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER.

Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM AUFRAY. CARTIER. DUBOIS.
FERRANDEZ. Mmes MILLE. MARNAY-MASSÉ. MM DAVIAU. MICHAUD.
Mme MOUREAUX.

| |
|---------------------|
| Date d'affichage |
| 4 Avril 2017 |

ABSENTS EXCUSES :

M BENETAUD donne pouvoir à Mme BOURUMEAU.
Mme TRAINQUART donne pouvoir à Mme MILLE.
Madame SAILLOUR donne pouvoir à M MICHAUD.
Madame MAGNAN donne pouvoir à M CARTIER

| |
|--|
| Objet de la délibération |
| Comptes Administratifs 2016 ZAE Les Terres Rouges ZAE St-Ustre et ZAE Les Sables / Arrêtés des résultats de clôture |

Soit 15 Présents + 4 Pouvoirs = 19 Votants
(se reporter à la délibération N°17-4).

Madame Arlette SERREAU a été désignée Secrétaire de Séance.

I – Approbation des Comptes Administratifs

Madame le Maire est invitée à quitter la salle du Conseil avant le début du débat.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après un vote, désigne le Président de séance.

Compte-tenu des titres et mandats émis durant cet exercice, du report de l'année précédente et des restes à réaliser, la balance générale de l'exercice est la suivante :

| | Report Année 2015 | Résultat Exercice 2016 | Résultat de clôture | Reste à réaliser |
|------------------------------|-------------------|------------------------|---------------------|------------------|
| ZAE Les Terres Rouges | | | | |
| Fonctionnement | 0 € | 0 € | 0 € | D = 0 € |
| Investissement | + 260 997,64 € | - 237 368,78 € | + 23 628,86 € | R = 0 € |
| ZAE Saint Ustre | | | | |
| Fonctionnement | 0 € | 0 € | 0 € | D = 0 € |
| Investissement | + 2 101,31 € | 0 € | + 2 101,31 € | R = 0 € |
| ZAE Les Sables | | | | |
| Fonctionnement | 0 € | 0 € | 0 € | D = 0 € |
| Investissement | 0 € | 0 € | 0 € | R = 0 € |

AR PREFECTURE

086-218601110-20170329-17_7-DE
Reçu le 12/04/2017

Le Président de séance informe les membres du Conseil municipal qu'en raison de la reprise de la compétence « activités économiques » par la Communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais, depuis le 1^{er} janvier 2017, les résultats d'exercice présentés seront transférés dès signature des procès-verbaux.

Sur proposition du Président de séance et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'APPROUVER** les comptes administratifs 2016,
- **D'ARRETER** les résultats définitifs.

Résultats du Vote :

- Nombre de membres en exercice : 19
- Votants : 14 + 4 Pouvoirs
 - Exprimés : 18

 - Pour : 14
 - Contre : /
 - Abstention : 4

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 4 Avril 2017
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES

The image shows the official seal of the Municipality of Courrèges, which is circular and contains the text 'MUNICIPALITE DE COURREGES' and '1911'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

AR PREFECTURE

086-218601110-20170329-17_7-DE
Reçu le 12/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

De la Vienne

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGRANDES**

Séance du Mercredi 29 Mars 2017 Délibération N°17-8

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|----------|---------|
| Présents | Pouvoirs | Volants |
| 15 | 4 | 19 |

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le VINGT NEUF MARS, à 19 H 00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de **Madame Bénédicte de COURRÈGES, Maire.**

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 21 Mars 2017 |

PRESENTS : Mmes de COURRÈGES. BOURUMEAU. MM LAVILLE. METIVIER.

Mmes ALCOBENDAS. SERREAU. MM AUFRAY. CARTIER. DUBOIS.
FERRANDEZ. Mmes MILLE. MARNAY-MASSÉ. MM DAVIAU. MICHAUD.
Mme MOUREAUX.

| |
|---------------------|
| Date d'affichage |
| 4 Avril 2017 |

ABSENTS EXCUSES :

M BENETAUD donne pouvoir à Mme BOURUMEAU.
Mme TRAINQUART donne pouvoir à Mme MILLE.
Madame SAILLOUR donne pouvoir à M MICHAUD.
Madame MAGNAN donne pouvoir à M CARTIER

Soit 15 Présents + 4 Pouvoirs = 19 Votants
(se reporter à la délibération N°17-4).

| |
|--|
| Objet de la délibération |
| Compte Administratif 2016 - ZAE Croix David / Affectation du résultat |

Madame Arlette SERREAU a été désignée Secrétaire de Séance.

I – Approbation du Compte Administratif

Madame le Maire est invitée à quitter la salle du Conseil avant le début du débat.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après un vote, désigne le Président de séance.

Compte-tenu des titres et mandats émis durant cet exercice, du report de l'année précédente et des restes à réaliser, la balance générale de l'exercice est la suivante :

| | Report Année 2015 | Résultat Exercice 2016 | Résultat de clôture | Reste à réaliser |
|------------------------|-------------------|------------------------|---------------------|------------------|
| ZAE Croix David | | | | |
| Fonctionnement | 0 € | 0 € | 0 € | D = 0 € |
| Investissement | 0 € | - 1 874,27€ | - 1 874,27 € | R = 0 € |

Le Président de séance informe les membres du Conseil municipal qu'en raison de l'exclusion de la ZAE Croix David lors de la reprise de la compétence « activités économiques » par la Communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais, depuis le 1^{er} janvier 2017, le résultat d'exercice présenté sera transféré dès signature du procès-verbal, à la Commune.

| |
|--------------------------------|
| AR PREFECTURE |
| 086-218601110-20170329-17_8-DE |
| Regu le 12/04/2017 |

A la demande de Madame la Trésorière, le déficit de clôture d'investissement de 1 874,27 €, est affecté au c/001 de la section investissement du budget de la Commune.

Sur proposition du Président de séance et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2016,
- **D'ARRETER** le résultat définitif,
- **D'AFFECTER** ce résultat comme indiqué ci-dessus.

Résultats du Vote :

- Nombre de membres en exercice : 19
- Votants : 14 + 4 Pouvoirs
 - Exprimés : 18
-
- Pour : 14
 - Contre : /
 - Abstention : 4

Pour Extrait Conforme,
En Mairie, le 4 Avril 2017
Le Maire,
Bénédicte de COURRÈGES



AR PREFECTURE

086-218601110-20170329-17_8-DE
Reçu le 12/04/2017